

NE PAS PUBLIER, DIFFUSER OU DISTRIBUER, DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT, AUX ETATS-UNIS, AU CANADA, AU JAPON OU DANS TOUT AUTRE PAYS DANS LEQUEL LA DISTRIBUTION OU LA DIFFUSION D'UN TEL COMMUNIQUE EST INTERDITE PAR LA LOI

Paris, le 12 mai 2015

Vivendi : projet d'offre publique d'achat sur les actions de la Société d'Édition de Canal Plus au prix de 7,60 euros par action

La loi ayant rendu possible l'augmentation de la participation de Vivendi dans la Société d'Édition de Canal Plus (SECP) depuis 2009, et un nombre important de ses actionnaires l'ayant réclamée, le Groupe annonce son intention de déposer auprès de l'Autorité des marchés financiers (AMF) un projet d'offre publique d'achat visant les actions de la SECP, indirectement contrôlée à 48,5 % du capital et des droits de vote par Vivendi (par l'intermédiaire de sa filiale à 100 % la société Groupe Canal+), au prix de 7,60 euros par action SECP.

Le prix proposé pour les actions SECP fait ressortir une prime implicite de 19,1 % sur la base du dernier cours de SECP¹, de 20,2 % sur la moyenne des trois derniers mois², de 23,3 % sur la moyenne des six derniers mois² et de 24,9 % sur la moyenne des douze derniers mois².

Cette opération amicale, qui a été approuvée ce jour par le Conseil de surveillance de Vivendi, vise à répondre favorablement aux attentes d'actionnaires minoritaires de SECP en leur offrant une faculté de liquidité, Vivendi disposant d'une trésorerie suffisante pour la réalisation de l'offre publique d'achat.

Le résultat de l'offre publique d'achat n'aura aucune incidence sur le contrôle de SECP par Vivendi, déjà détenu indirectement par cette dernière.

Caractéristiques de l'offre publique d'achat

L'offre publique d'achat portera sur la totalité des actions de SECP non détenues par le groupe Vivendi.

Le prix de l'offre par action SECP a été fixé à 7,60 euros, après paiement du dividende de 0,25 euro par action SECP le 29 avril 2015.

Vivendi envisage un dépôt de l'offre publique d'achat auprès de l'AMF dans les prochaines semaines, après que le projet d'opération aura été présenté au Conseil Supérieur de l'Audiovisuel au regard de la réglementation sur l'audiovisuel.

¹ Cours de clôture de SECP le 12 mai 2015.

² Prime sur les moyennes des cours pondérés par les volumes de SECP.

Une fois déposée, l'offre publique d'achat sera soumise à l'examen de l'AMF qui appréciera sa conformité aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

L'objectif de Vivendi ne consiste pas à mettre en œuvre un retrait obligatoire des actions de SECP à l'issue de l'offre. Elle s'en réserve toutefois la faculté si son niveau de détention à l'issue de l'offre atteignait le seuil de 95 % du capital et des droits de vote au-delà duquel le marché du titre SECP n'assurerait plus sa liquidité.

A propos de Vivendi

Vivendi regroupe plusieurs entreprises leaders dans les contenus et les médias. Groupe Canal+ est le numéro un français de la télévision payante, présent également en Afrique, en Pologne et au Vietnam ; sa filiale Studiocanal est un acteur européen de premier plan en matière de production, d'acquisition, de distribution et de ventes internationales de films et de séries TV. Universal Music Group est le numéro un mondial de la musique. Vivendi Village rassemble Vivendi Ticketing (billetterie), Wengo (conseil d'experts), Watchever (vidéo à la demande par abonnement) et la salle de concerts parisienne l'Olympia. Par ailleurs, Vivendi contrôle actuellement GVT, un groupe de très haut débit et de téléphonie fixes ainsi que de télévision payante au Brésil.

www.vivendi.com

Avertissement important

Le présent communiqué ne constitue pas une offre et ne saurait être considéré comme constituant une quelconque forme de démarchage aux fins d'achat ou de vente de titres financiers aux Etats-Unis ou dans tout autre pays. Le présent communiqué n'est pas destiné à être diffusé dans les pays autres que la France. La diffusion de ce communiqué, l'offre et l'acceptation de l'offre peuvent faire l'objet dans certains pays d'une réglementation spécifique. En conséquence, les personnes en possession du présent communiqué sont tenues de se renseigner sur les restrictions locales éventuellement applicables et de s'y conformer. Vivendi décline toute responsabilité quant à une éventuelle violation de ces restrictions par qui que ce soit.